

2e Congrès des Associations d'Étrangers

102 associations d'étrangers se sont retrouvées autour du slogan "L'Europe des citoyens, pour une cohabitation harmonieuse" pour leur 2e Congrès les 24 et 25 mars 1990.

La presse en a rendu compte. Les organisateurs se sont félicités de pouvoir accueillir le Premier Ministre, Monsieur Jacques Santer. Ceci a eu pour conséquence que la presse, notamment le "Luxemburger Wort" s'est concentré sur l'intervention du chef du gouvernement. Deux points ont été relevés par M. Santer: son opposition au droit de vote communal, selon lui cette revendication ne ferait qu'attiser la xénophobie. Seul le "Républicain Lorrain" a relevé que Madame Graciete Lopes dans son discours de clôture du congrès a récusé avec force cet argument en disant que le droit de vote était un moyen privilégié pour faire aboutir les solutions.

D'autre part Monsieur Santer a exprimé ses réserves

quant à la participation des étrangers aux Chambres Professionnelles pour des raisons constitutionnelles. Une fois de plus, seul le "Républicain Lorrain" a fait état de l'intervention du représentant de la Commission Européenne, Monsieur Panaguia, qui a dit que la Commission n'allait pas relâcher sa pression pour amener le gouvernement à changer la législation pour donner aux étrangers le droit de vote aux Chambres Professionnelles.

A côté de cette intervention bruxelloise certainement favorable au mouvement des étrangers, il faut relever que Monsieur Santer a reconnu le CLAI comme un interlocuteur averti. Comme l'a souligné Graciete Lopes, les autorités ont toujours écouté poliment le CLAI, sans pourtant donner des suites à ses propositions. L'avenir très proche montrera si les Ministres de la Famille, de l'Education et du Logement considèrent eux-aussi le CLAE comme un interlocuteur averti.

**Le CLAE
(Comité de
Liaison et
d'Action des
Étrangers)
prend la
relève du
CLAI pour
regrouper
tous les non-
luxembour-
geois**

Tous les ministres et autres adversaires du droit de vote des étrangers auront cent et une occasions pour démontrer que des solutions sans droit de vote sont possibles. La pénurie de logement dans la Ville de Luxembourg en est une bonne occasion, l'absence d'approche différenciée de la langue allemande dans les écoles primaires de la capitale une autre: rien ne s'oppose à ce que des solutions à ces problèmes soient mises en oeuvre. Et on peut parier que au moins les étrangers ne s'y opposent pas. Mais qui donc?

Pour revenir au congrès et à ses échos dans la presse, on constate que les conclusions des commissions et la résolution finale sont à peine évoquées. Comment donc se faire une idée des préoccupations des étrangers?

Notons que tous les partis politiques représentés à la Chambre des Députés avaient été invités à la séance de clôture. Le PD, le POSL, GAP et GLEI ont donné suite à cette invitation, le PCS, le PCL et la liste 5/6 brillaient par leur absence.

Dans son adresse au Congrès, Madame Hennicot-Schoepges a (re)lancé son idée d'une école pilote pour trouver et expérimenter des solutions à la diver-

sité des élèves présents dans nos classes.

A force de vouloir se dépasser en gentillesse envers les congressistes, les représentants des syndicats n'ont pas hésité à s'avancer. C'est ainsi que le représentant du LCGB a voulu faire accréditer la thèse que la brouille entre sa centrale et le CLAI, née lors du Festival de l'Immigration en mars 1989, demandait des efforts des deux partenaires. Il n'a pas mentionné qu'une réunion entre les deux délégations avait débouché sur un accord en mai 1989. Cet accord n'a jamais été publié par le LCGB.

L'OGB-L pour sa part a rappelé les mérites - nullement contestés - de sa centrale dans la création de l'ACTION CONTRE LE RACISME. Aurait-il cependant oublié que cette ACTION ne s'est plus manifesté depuis plus d'un an et qu'elle refuse toujours le contact avec le CLAI.

Les Commissions Consultatives pour Etrangers dont Monsieur Boden en sa qualité de Ministre de la Famille a vanté les mérites, avaient été invitées à participer au congrès. En tout et pour tout trois Commissions y ont donné suite. Celle de Luxembourg-Ville ne s'est même pas vu transmettre l'invitation adressée au Collège Echevinal. serge

Résolution finale du Congrès des Associations d'Etrangers

L'Europe des citoyens c'est le mot d'ordre de notre congrès et donc notre préoccupation essentielle.

En tant que citoyens, nous voulons participer à la vie de la société luxembourgeoise à différents niveaux, non en spectateurs mais pleinement en tant qu'acteurs:

- au niveau communal: la proposition de directive européenne concernant le droit de vote communal nous semble une proposition tout à fait intéressante puisqu'elle augmente le caractère démocratique de l'Europe. Il va sans dire qu'elle ne pourrait comporter ni d'exclusion des non-communautaires résidents ni de délais d'application et de restrictions exagérés.
- pendant la période transitoire les compétences des structures consultatives, comme le CNI - que nous proposons d'appeler Conseil National des Etrangers - et les CCE, doivent être élargies et précisées.
- la participation aux Chambres professionnelles doit être réalisée par une initiative du gouvernement luxembourgeois avant qu'elle ne lui soit pas imposée, à la suite des pressions de l'ASTI et du CLAI, par les instances européennes.
- la participation, sans restriction ni limitation, aux structures sociales, culturelles et sportives des associations d'étrangers et des étrangers pris à titre individuel, doit être assuré.

L'identité socio-culturelle des habitants du Luxembourg n'est pas statique. Elle évolue et s'enrichit à partir des particularités de toutes les communautés y vivant.

Les immigrés de la première génération ainsi que beaucoup de jeunes issus de l'immigration pourraient mieux s'insérer dans la société luxembourgeoise en bénéficiant de la double nationalité.

Comme le Luxembourg continue de faire appel massivement à de nouveaux immigrés, **l'accueil** doit - enfin - être structuré, et ce en collaboration avec le mouvement associatif et les organismes d'appui

A cet effet, des cours de langue doivent être dispensés pendant les heures de travail par les instances de l'Etat ou les associations.

Des brochures et des dépliants d'information générale et spécifique en plusieurs langues doivent être diffusés systématiquement.

La pénurie actuelle de logements doit être combattue par la construction massive de logements locatifs, à loyers sociaux, et de foyers pour travailleurs immigrés seuls et ce, dans les délais les plus rapides.

Il y a lieu d'élargir les compétences actuelles des commissions de loyer en leur attribuant des pouvoirs en matière de conciliation entre bailleurs et locataires.

Dans le domaine de **l'accès au travail**, il faut éliminer les distinctions entre communautaires et non-communautaires, il convient de favoriser l'accès des étrangers à la fonction publique et améliorer les conditions de travail dans les secteurs de l'agriculture, l'hôtellerie et des services de nettoyage.

L'école doit s'adapter à la présence massive d'étrangers qui constituent l'avenir de ce pays et qui

peut-être à leur majorité d'âge se naturaliseront, mais ils risquent et risquent alors d'être des Luxembourgeois non-qualifiés.

Des efforts d'envergure doivent être entrepris afin de permettre un apprentissage de l'allemand comme langue étrangère, d'instaurer une compensation entre les langues et d'assurer une place à la langue maternelle. La formation initiale et continue des enseignants luxembourgeois et étrangers doit tenir compte de la composition multi-culturelle de la population scolaire. Notre objectif est de donner une qualification maximale à tous les élèves, sans remettre en cause la structure de l'école luxembourgeoise conformément aux propositions de l'ASTI et du CLAI de 1986. Les aides aux devoirs existantes doivent être soutenues, de nouvelles initiatives dans ce domaine doivent être suscitées.

Pour permettre aux **associations d'étrangers** de jouer pleinement le rôle de dynamiseur de leur communauté de l'intermédiaire vers la société d'accueil, il faut abolir les conditions de nationalité indiquées dans la loi sur les asbl de 1928 (!) et garantir un traitement égal pour l'attribution de salles, de subsides et de terrains de la part des communes.

L'élargissement du **paysage radiophonique** doit permettre aux communautés étrangères de s'exprimer dans leur langue, de faire partager leur culture et de s'ouvrir à la société luxembourgeoise. Une fréquence interculturelle devrait répondre à ces préoccupations.

Une politique explicite pour favoriser la cohabitation harmonieuse est à notre avis la meilleure **prévention contre le racisme et xénophobie**.

En passant de CLAI à CLAE nous voulons concrétiser notre ouverture vers tous les non - luxembourgeois: l'exécutif choisi lors du congrès est composé de personnes d'origines nationales, sociales et politiques très différentes garantes de son indépendance.

Pour que le **CLAE puisse remplir son rôle d'interlocuteur** averti comme nous le souhaitons et comme Monsieur le Premier Ministre l'a reconnu hier, il doit disposer de moyens appropriés en personnel et en locaux.

Ce congrès de la maturité du CLAE lance un **appel** à tous les étrangers de se joindre à sa démarche. Le CLAE lance aussi un **appel au dialogue** et à la collaboration à toutes les forces vives du Luxembourg: tant au niveau politique, que syndical, au niveau des instances culturelles et sportives et à la population en général.

Le 8e Festival de l'Immigration constituera un rendez-vous pour toutes les forces vives pour y contribuer en vue d'améliorer la cohabitation entre Luxembourgeois et étrangers.

Rendez-vous les 8, 9 et 10 mars 1991!

Résolution adoptée par le 2e Congrès des Associations d'Etrangers à Kirchberg le 25 mars 1990